

Motions

concernant les tolérances orthographiques au C.E.P.E.

Le Congrès, après étude en commission, en présence et en collaboration de MM. Grandgeorge et Lorrain, inspecteurs Primaires, a voté la motion suivante que nous demandons à nos camarades de diffuser par tous moyens afin que les suggestions qu'elle renferme puissent devenir effectives dès les prochains examens.

Le Congrès de l'Ecole Moderne Française, réuni à Nancy, les 3-4-5 et 6 avril 1950, émet (à l'unanimité) le vœu suivant, concernant les tolérances orthographiques.

La Commission de Grammaire a pris connaissance du très intéressant ouvrage de M. Jacques Laffite-Houssat, Agrégé de l'Université, Inspecteur d'Académie de l'Aube : « la Réforme de l'Orthographe », édité par les Editions « Temps Futur », 54, rue de Seine, Paris 6^e, et l'assure de son appui entier dans cette œuvre nécessaire de simplification de la langue écrite.

En attendant cette réforme, le Congrès souhaite tout d'abord que les tolérances déjà admises officiellement soient rassemblées à nouveau dans une publication envoyée gratuitement à chaque éducateur, par la voie des Bulletins départementaux de l'Enseignement primaire.

Le Congrès souhaite également que les tolérances déjà admises officiellement soient incluses dans les manuels au même titre et dans les mêmes caractères que les règles, et qu'elles n'apparaissent plus comme leurs exceptions.

Le Congrès propose d'étendre ces tolérances aux quelques points suivants, *sous la condition primordiale que la prononciation ne soit point changée* :

1^o Toutes les lettres doubles réduites à une seule lettre : 0 faute.

exemple : une chate.

2^o Les pluriels en x suivant la règle générale du pluriel en s : 0 faute.

exemple : les chevaux, les joujous, les neveux.

(remarque : les pluriels en aux ont déjà été condamnés par l'Académie Française, en 1908).

3^o Les terminaisons des participes passés conjugués avec avoir et des verbes pronominaux non réfléchis, pourront rester invariables.

exemple : je les ai vu, les mains qu'elle s'est lavé.

4^o Les verbes en tir, oindre, cindre, oudre, pourront, sans faute, conserver toutes les lettres de leur radical.

exemple : je ments, je parts.

5^o L'impératif des verbes du premier groupe ayant la terminaison logique à la 2^e personne du singulier : exemple : manges, 0 faute.

6° La lettre finale des mots correspondant à un son d'un mot de la même famille.

exemple : un abrit. : 0 faute.

Si les autres terminales muettes sont supprimées : exemple : un tribu (sans t) : 0 faute.

7° Les noms au féminin terminés en é, comportant le e du féminin.

exemple : la bontée : 0 faute.

8° Réciproquement, les noms au masculin terminés en é ne comportant qu'un é.

exemple : un musée, un lycée : 0 faute.

9° Tous les adverbes se prononçant aman s'écrivant ament.

exemple : prudemment.

10° Les adjectifs employés comme adverbes s'accordant.

exemple : la neige tombait drue (debout).

11° Le à et le où sans accent.

12° Les mots ou expressions composés s'écrivant en un seul mot.

exemple : un gardemanger, des gardemangers.

13° On peut tolérer le s à leur devant un verbe. Exemple : on leurs donne. (On le prononce dans certaine régions. Je leurs envoie.)

14° Accepte les équivalences suivantes :

th=t ; ph=f ; rh=r.